

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 9 mars 2020**

**Membres en exercice** : 36

**Membres ayant pris part à la délibération (26)** : Jean Louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOSES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation** : 2 mars 2020

**Secrétaire de séance** : Michel Garcia

**Objet : Prêt de terrain à l'association « magasin pour rien »**

Le lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis (Salle Pyrénées), sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle :

L'association « magasin pour rien » située aux angles, accueille des dons d'objets, meubles, vêtements et les redistribue gratuitement. Elle réalise des actions d'aides aux personnes en difficultés et s'inscrit dans une démarche écologique de réemploi. Leurs actions solidaires couvrent l'ensemble du territoire.

Le Président rappelle :

Une convention a été précédemment passée avec le service gestion et valorisation des déchets de la communauté de commune pour la récupération de biens en déchèterie.

Mais cette association manque actuellement de place pour stocker leurs dons.  
Pour cela elle va acquérir un container maritime, mais cherche un emplacement.

Le service est en mesure de leur accorder un espace sur la déchetterie de Matemale.  
Cette action s'inscrira dans le plan de prévention des déchets en cours de rédaction.

Le Président propose de signer une convention de prêt de terrain.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

**D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
Mont Louis, le 9 mars 2020

Jean Louis DEMELIN  
Président

Envoyé le 10-03-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 10-03-2020  
**NOTIFICATION FAST**

